

Historique du développement de l'alternance

TRAVAIL-ÉTUDES AU QUÉBECCHAPITRE
2**LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES****ISSUE DE L'APPROCHE COOPÉRATIVE ADOPTÉE DANS LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE À PARTIR DE 1966, L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES GAGNE, AVEC LA RÉFORME EN ÉDUCATION DE 1986, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE.**

Les premières expériences de formation alternée au Québec ont été menées en 1966 à la formation en ingénierie à l'Université de Sherbrooke. Inspirée du modèle coopératif conçu en Angleterre et implantée par la suite aux États-Unis, la formation y intégrait des séquences de longue durée en milieu de travail entre deux sessions d'études normales.

Dans les années qui ont suivi, on a observé des initiatives de formation alternée dans certains secteurs de la formation technique, notamment en agriculture, où des passages en entreprise s'avéraient nécessaires pour compléter la formation théorique.

Le développement de l'alternance travail-études s'est poursuivi dans la foulée de la réforme de 1986, qui a porté, entre autres, sur la formation professionnelle et l'enseignement secondaire. L'intérêt pour une approche d'alternance travail-études s'est alors manifesté pour les programmes en formation professionnelle au secondaire et en formation technique au collégial.

Les premières initiatives d'alternance travail-études au collégial apparaissent au début des années 1990, alors que cinq collèges mettent en place des projets selon le dispositif préconisé par le programme fédéral pour l'enseignement supérieur, soit l'enseignement coopératif.

C'est alors que les réseaux scolaires se mobilisent et que deux associations professionnelles dédiées au déploiement des activités d'alternance travail-études voient le jour : l'Association québécoise de l'alternance études-travail (AQAET) en 1989, et l'Association canadienne de développement de l'enseignement coopératif, Comité Québec (ACDEC) en 1990.

L'ÉVOLUTION DES MESURES DE SOUTIEN**LES RÉSEAUX SCOLAIRES SE MOBILISENT GRÂCE AU FINANCEMENT QUI S'ORGANISE AVEC LA CRÉATION DU PROGRAMME FÉDÉRAL ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ABOLI EN 1994) ET DU PROGRAMME PROVINCIAL D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES.**

Dès 1986, le gouvernement fédéral avait créé le programme de financement Alternance travail-études, qui voulait favoriser l'utilisation de cette formule pour préparer les élèves à leur entrée sur le marché du travail. Il mettra un terme à cette mesure en 1994.

Au secondaire, le soutien financier est d'abord accordé aux programmes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ). À partir de 1992, à la suite d'une décision du ministère de l'Éducation, seuls les projets d'alternance travail-études relatifs à un programme menant à une sanction professionnelle (diplôme d'études professionnelles et attestation d'études professionnelles) seront admis au financement.

Concrétisant les engagements pris dans le cadre des États généraux de l'éducation, le gouvernement du Québec annonce, dans son discours du budget de 1998, la création d'un programme de soutien financier à l'alternance travail-études en formation professionnelle et technique.

En 1998-1999, le ministère de l'Éducation du Québec met en œuvre le Programme de soutien financier à l'alternance travail-études. Par ce programme, le Ministère verse une allocation financière aux établissements scolaires pour l'adaptation et l'application de programmes d'études en formation professionnelle et technique en alternance travail-études. Révisé et bonifié à plusieurs reprises depuis sa création, ce programme de financement vise maintenant à soutenir l'ensemble des actions directement reliées à la planification et à la tenue des activités d'alternance travail-études en formation professionnelle et en formation technique.

LE MONDE DU TRAVAIL S'ORGANISE GRÂCE À LA MISE EN PLACE DE MESURES FISCALES QUI SOUTIENNENT L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.

La volonté du ministère de l'Éducation de promouvoir l'accès au milieu du travail comme un lieu de formation s'est manifestée dans sa collaboration avec le ministère des Finances et le ministère du Revenu. Afin d'inciter les entreprises à accueillir un plus grand nombre de stagiaires, on cherchait alors à élargir les filières d'admissibilité à la mesure gouvernementale du crédit d'impôt remboursable pour la formation applicable aux stages en entreprise. Cette mesure, qui se nomme maintenant le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail, inclut les programmes d'études en formation professionnelle et technique offerts en alternance travail-études.

L'engagement du Ministère de promouvoir l'alternance travail-études s'est également traduit au moment de la création du Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle, lancé au printemps 1995, où l'alternance travail-études et la formation en entreprise sont privilégiées.

Par l'adoption de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, en juin 1995, le gouvernement du Québec oblige les grandes et moyennes entreprises à investir une somme représentant au moins 1 % de leur masse salariale dans le développement de la formation de leur main-d'œuvre. Selon les dispositions de cette loi, l'accueil et la supervision de stagiaires, entre autres, sont reconnus comme des dépenses de formation admissibles.

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION OUTILLE LE RÉSEAU EN PRODUISANT DES DOCUMENTS SUR L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.

En 1995, le ministère de l'Éducation publie le document *Alternance en formation professionnelle et technique – Cadre de référence* qui établit le concept d'alternance. Il diffuse aussi un autre ouvrage intitulé le *Cadre d'organisation d'une formation par alternance*, par lequel il vise à soutenir les établissements qui désirent s'engager ou poursuivre des actions déjà amorcées dans cette voie.

Au cours de cette même période, le dossier de l'alternance travail-études s'installe sur l'Inforoute FPT, portail Internet de la formation professionnelle et technique au Québec².

Le Ministère continue par la suite la production de l'instrumentation en alternance travail-études. Il publie, en 1997, une brochure à l'intention des entreprises, le *Guide pratique pour la supervision des stagiaires ATE en entreprise*, puis en 1999, le *Guide d'élaboration du plan de formation* et une seconde brochure intitulée *L'Alternance travail-études : un projet de collaboration*³.

Quelques années plus tard, sous le thème « Alternance travail-études en formation professionnelle et technique, j'en rêve », le Ministère diffuse une affiche et un dépliant promotionnel, et produit une brochure faisant état des pratiques d'alternance travail-études au Québec⁴.

L'ÉVOLUTION DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES CONSOLIDENT L'IMPORTANCE DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES :

- les États généraux en éducation (1996) la cible comme l'un des dix chantiers prioritaires visant à rénover le système d'éducation;
- les lignes d'action qui en découlent (1997) visent l'intensification de la réforme de la formation professionnelle et technique;
- le Plan d'action gouvernemental Jeunesse-Québec (1998-2001) demande la consolidation des liens entre la formation et les lieux de travail;
- le Sommet du Québec et de la jeunesse (2000) cible, comme action prioritaire, l'augmentation des lieux de stage;
- et enfin, le Plan stratégique du ministère de l'Éducation (2000-2003) inscrit l'augmentation du nombre de stages et de stagiaires dans ses indicateurs de performance.

Le ministère de l'Éducation a affirmé sa position sur le développement de l'alternance travail-études dans le document *Investir dans la compétence, orientations et actions ministérielles en formation professionnelle et technique* paru en octobre 1993. L'accès au milieu du travail, notamment par l'alternance travail-études et la tenue de stages, y est préconisé pour améliorer la qualité de la formation et valoriser la formation professionnelle et technique.

Le Conseil supérieur de l'éducation publie, en 1995, une série d'avis⁵ où il prend position pour une utilisation accrue de l'alternance travail-études et où il encourage résolument le ministère de l'Éducation à prendre des actions favorisant le développement de ce modèle.

2 Le dossier de l'alternance travail-études en formation professionnelle et technique peut être consulté à l'adresse suivante : www.inforoutefpt.org/ate.

3 Cette documentation n'est plus disponible.

4 Cette documentation n'est plus disponible.

5 *Vers un nouveau parcours de formation professionnelle au secondaire : contexte et enjeux; Le partenariat : une façon de réaliser la mission de formation en éducation des adultes; et L'alternance en formation professionnelle au secondaire : défis, limites et conditions de réalisation.*

Déposé en 1996, le *Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation* identifie dix chantiers prioritaires visant à rénover le système d'éducation du Québec. Parmi ceux-ci, on cite la consolidation de la formation professionnelle et technique, dont l'une des recommandations consiste à enrichir les activités d'enseignement en y introduisant l'alternance travail-études et en encourageant la tenue de stages sur les lieux mêmes du travail.

En février 1997, le Ministère amorce la réforme de l'éducation et rend publics les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour la réaliser, dans le document *Prendre le virage du succès – Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*. Sept grandes lignes d'action y sont annoncées. L'une d'entre elles porte sur l'intensification de la réforme de la formation professionnelle et technique, en ciblant notamment comme objectif l'augmentation des inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études.

Par ailleurs, le Plan d'action gouvernemental Jeunesse Québec 1998-2001 en matière d'éducation endosse la position de la réforme. On y recommande d'intensifier les liens entre la formation et les lieux de travail en injectant des crédits additionnels afin d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études. On propose également de reconduire la mesure du crédit d'impôt pour l'accueil de stagiaires. La nécessité d'augmenter les lieux de stage a par la suite été réitérée lors du Sommet du Québec et de la jeunesse en février 2000.

Considérant le contexte économique et sociopolitique, les enjeux et les défis en matière d'éducation ainsi que les objectifs visant la réussite éducative, le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation réaffirme la volonté du Ministère de valoriser la formation professionnelle et technique ainsi que les liens avec l'entreprise. Le déploiement de divers types de stage y est ciblé en tant que moyen d'action privilégié, et des indicateurs de pilotage sont identifiés : augmentation du nombre de stages, de stagiaires et d'inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études.

PRÈS DE DIX ANS APRÈS LA PUBLICATION DES PREMIERS DOCUMENTS SUR L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION CONDUIT DES CONSULTATIONS AFIN D'ACTUALISER LE CONCEPT, D'ACCROÎTRE LA QUALITÉ DES PROJETS ET LEUR QUANTITÉ, ET DE METTRE À JOUR SA DOCUMENTATION SUR L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.

En 2002, le Ministère de l'Éducation mandate une firme externe pour évaluer le Programme de soutien financier à l'alternance travail-études de sa création en 1998 à 2001. Le rapport formule treize recommandations que le Ministère prendra en compte dans ses travaux ultérieurs⁶. Il entend, par la même occasion, élargir la réflexion sur le concept d'alternance travail-études et entreprend des travaux de recherche et des consultations afin d'actualiser ce concept, tant sur le plan de la vision pédagogique

⁶ Denis LEBEL, *Rapport d'évaluation du programme de soutien financier à l'alternance travail-études 1998-1999 à 2000-2001*, 2002. Ce document est disponible uniquement en format électronique à l'adresse www.inforoutefpt.org/ate, section « Documents et liens ».

et organisationnelle, que sur celui des paramètres d'encadrement.

Puis, en 2003, le Ministère élabore une nouvelle stratégie de sensibilisation et produit du nouveau matériel de promotion sous le thème « En formation professionnelle et technique, l'alternance travail-études : c'est plus que des études ». Ainsi, des affiches et des dépliants à l'intention des élèves et des entreprises sont produits et distribués dans les réseaux. L'image des pages Web sur l'alternance travail-études est entièrement revue, et le contenu est présenté en fonction des besoins spécifiques de chacun des partenaires impliqués, soit : les élèves, les entreprises et les établissements scolaires. Des capsules vidéo regroupant des témoignages des personnes ayant participé à des programmes d'alternance travail-études agrémentent le site et sont aussi gravées sur DVD pour que les réseaux puissent les utiliser.

Plusieurs placements publicitaires de la formule d'alternance travail-études sont faits annuellement, que ce soit dans des revues spécialisées, les guides de l'emploi et de la carrière ainsi que dans certains programmes de colloques à l'intention des intervenants des réseaux concernés.

L'alternance travail-études est maintenant assez largement implantée au Québec, et sa pertinence est reconnue. La présente documentation regroupe les principales connaissances et les processus majeurs que le Ministère met à la disposition des établissements scolaires qui désirent s'y engager.